

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue au 1577, rue des Roitelets, arrondissement Chicoutimi, le 15 avril 2019 à 17 h 30, sous la présidence de M. Marc Pettersen.

Sont présents : Madame Martine Lafond ainsi que Messieurs, Jean-Marc Crevier, Martin Harvey et Michel Tremblay.

Sont absents : Madame Lyna Tremblay et monsieur Carl Dufour

Assistent également :

Messieurs Jean-Luc Roberge, directeur général, Luc Lalancette, directeur des finances et des ressources matérielles et trésorier, Frédéric Morin, directeur en certification chez Raymond Chabot Grant Thornton, de même que Mesdames Natacha Boies, directrice à l'exploitation, Eve-Marie Lévesque, conseillère en communication et secrétaire générale et Nadia Tremblay, directrice des finances et des ressources matérielles.

M. Pettersen souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel et que le point « Affaires diverses » reste ouvert à toutes autres discussions.

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2019 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mars 2019 soit, et il est adopté dans sa forme et teneur.

19-052 Présentation des états financiers

Monsieur Frédéric Morin, directeur en certification chez Raymond Chabot Grant Thornton fait lecture du rapport des auditeurs portant sur les états financiers de la Société de transport du Saguenay au 31 décembre 2018. M. Luc Lalancette, trésorier, directeur des finances et des ressources matérielles de la

Société présente le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales et l'état de la situation financière de la STS au 31 décembre 2018, selon les formules prescrites par le MAMH.

19-053 Adoption des états financiers 2018

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers 2018 de la Société de transport du Saguenay, vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

CONSIDÉRANT que lesdits états financiers représentent fidèlement les opérations de la Société;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey
Appuyé par M. Michel Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le rapport financier de l'année 2018, tel que déposé par le vérificateur soit, et il est par les présentes, accepté.

19-054 Correspondances

De noter le dépôt de la correspondance en date du 15 avril 2019.

19-055 Réponse du ministère des Transports du Québec – Pétition relative à l'amélioration du transport en commun à Saguenay

Monsieur Jean-Luc Roberge fait la lecture de la lettre ayant comme objet «Pétitions relatives à l'amélioration du transport en commun au Saguenay » envoyé le 27 mars 2019 par le ministre du Transport, monsieur François Bonnardel.

19-056 Tournoi de golf – Association des Entreprises du Parc Industriel du Haut-Saguenay inc.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une lettre du comité organisateur de la 34^e édition du Tournoi de golf de l'Association des Entreprises du Parc industriel du Haut Saguenay inc., sollicitant une participation de la Société audit tournoi qui se tiendra le 6 juin 2019 au Club de Golf de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT que la Société de transport du Saguenay est membre de ladite association ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit là de l'unique participation de la Société aux activités de l'association ;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE quatre (4) représentant de la STS soient, et ils sont par les présentes, autorisés à participer audit tournoi de golf, attendu que la Société défrayera les dépenses inhérentes à leur participation.

19-057 Achat de terrains – Stationnement incitatif, Chicoutimi, secteur sud

CONSIDÉRANT QUE la Société a implanté, en avril 2018, son nouveau plan de transport dans le secteur sud de Chicoutimi, lequel comprend un corridor d'écomobilité qui dessert l'axe (Centre-ville – CIUSSS – Cégep de Chicoutimi – UQAC – Boulevard Talbot) à haute fréquence aux heures de pointe, afin d'optimiser les temps de déplacement des usagers;

CONSIDÉRANT QUE la Société juge nécessaire de procéder à l'acquisition de terrains en vue de la construction et de l'aménagement d'une station tempérée (mini terminus), déjà inscrit comme projet auprès du ministère des Transports du Québec, lequel permettrait des transferts efficaces et sécuritaires pour la clientèle;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet est inscrit au plan quinquennal des immobilisations de la Société de transport du Saguenay ;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet est admissible à une aide gouvernementale sous forme de subvention dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes (PAGTCP).

CONSIDÉRANT l'adoption, le 26 mars 2019, du règlement d'emprunt # 204 ayant pour objet d'autoriser à investir jusqu'à concurrence d'une somme de 8 500 000 \$ devant servir à couvrir les dépenses inhérentes à l'aménagement d'un stationnement incitatif avec mini terminus et voie réservée à Chicoutimi, secteur sud et d'approprier les deniers nécessaires à cette fin, au moyen d'un emprunt à long terme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER le Directeur général de la Société de transport du Saguenay à conclure une promesse d'achat;

D'AUTORISER le Directeur général la Société de transport du Saguenay à conclure l'acte de vente et à signer les documents complémentaires requis pour la conclusion de la vente;

D'AUTORISER le Directeur général la Société de transport du Saguenay à déléguer l'Immobilière, société d'évaluation conseil, à déposer la promesse d'achat au nom de la Société de transport du Saguenay, et ce, en fonction de ses pouvoirs de négociation et de conclure la promesse d'achat.

19-058 Acquisition de jantes de roues d'autobus – Achat regroupé (ATUQ)

CONSIDÉRANT QUE les sociétés de transport de Sherbrooke, de Montréal, de Laval, de Longueuil, de Lévis, de Québec de l'Outaouais et du Saguenay doivent faire l'acquisition de jantes de roues d'autobus;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 89 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., chapitre S-30.01), la Société de transport du Saguenay (ci-après désignée « ST Saguenay ») désire mandater l'Association du transport en commun du Québec (ci-après désignée « ATUQ ») pour entreprendre, au nom de la ST Saguenay et à l'occasion d'un achat regroupé qui aura lieu conjointement avec L'ATUQ et les sociétés de transport en commun du Québec participantes, toutes les démarches et procédures nécessaires, conformément aux dispositions légales qui s'appliquent aux sociétés de transport, pour procéder à un appel d'offres afin d'octroyer un contrat pour l'acquisition de jantes de roues d'autobus, en fonction des termes dudit appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport du Saguenay autorise un montant maximum de 26 732 \$ toutes taxes incluses pour une période maximale de cinq (5) ans ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

QUE la Société de transport du Saguenay mandate l'ATUQ à entreprendre, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay et à l'occasion d'un achat regroupé qui aura lieu conjointement avec la Société de transport de Saguenay et les autres sociétés de transport en commun du Québec participantes, toutes les démarches et procédures nécessaires, conformément aux dispositions légales qui s'appliquent aux sociétés de transport, pour procéder à l'appel d'offres afin d'octroyer un contrat pour l'acquisition de jantes de roues d'autobus.

QUE la Société de transport du Saguenay mandate l'ATUQ pour la signature, par l'entremise des représentants dûment autorisés de l'ATUQ, tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes.

19-059 Horaire d'opérations – période estivale 2019

CONSIDÉRANT que pendant la période estivale, la STS procède à une réduction de ses heures d'opérations ;

CONSIDÉRANT que la STS prévoit que l'horaire estival s'échelonne sur une période de 9 semaines afin de mieux répondre aux besoins exprimés par la clientèle étudiante ;

CONSIDÉRANT les discussions des administrateurs sur le sujet ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la période estivale 2019 s'étende sur une période de 9 semaines, soit du 25 juin au 25 août 2019 et que le même horaire d'été que l'an dernier s'applique en semaine, soit du lundi au vendredi :

- la fin des opérations à 22 h ;
- service à l'heure à l'extérieur des périodes de pointe ;

QUE la Société maintienne le service les samedis et dimanches, selon l'horaire régulier pendant toute la période estivale.

19-060 Tarification – période estivale 2019

CONSIDÉRANT le congé scolaire des institutions d'enseignement;

CONSIDÉRANT la période de vacances;

CONSIDÉRANT le changement d'horaires et d'habitudes des usagers actuels et potentiels;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE renouveler la promotion « 2 pour 1 » pour les titres de transport mensuels de catégorie « Jeunesse » pour les mois de juillet et août, le titre du mois d'août étant gratuit à l'achat de celui du mois de juillet ;

DE réduire la tarification comptant à 1,00 \$ pour tous les soirs, à compter de 18 h, et les fins de semaine, durant la période estivale du 25 juin au 25 août inclusivement.

19-061 Vélo en libre-service

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE mettre en place un projet pilote de vélos en libre-service pour une 2^e année consécutive, dès le mois de juin prochain par la Société de transport du Saguenay;

D'établir un protocole d'entente avec la compagnie PBSC fournisseur de vélos libre-service fabriqués par De Vinci, entreprise de Saguenay, pour la période du projet pilote ;

D'AUTORISER le directeur général à signer ledit protocole d'entente avec PBSC, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay ;

19-062 Suivi – Station UQAC et Station Cégep

Le directeur général de la STS informe les administrateurs qu'un appel d'offres a été publié le 8 avril concernant la construction pour le secteur Cégep/rue Sydenham/rue Jacques-Cartier. Un 2^e appel d'offres sera lancé prochainement pour les constructions dans le secteur de l'Université du Québec à Chicoutimi. Les travaux devraient donc débiter à la fin mai et se terminer en décembre 2019.

19-063 Abrogation du règlement # 203

CONSIDÉRANT le règlement # 203 ayant comme objet d'autoriser des dépenses inhérentes à l'acquisition de terrains dans le cadre du projet de stationnement incitatif avec mini terminus dans le secteur de Chicoutimi sud, incluant les honoraires professionnels et d'autres frais connexes et d'approprier les deniers nécessaires à cette fin, au moyen d'un emprunt à long terme, adopté le 20 février 2019 par le CA de la STS;

CONSIDÉRANT que ledit règlement n'a pas été soumis à la ville ou au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT que le contenu dudit règlement a été intégré au règlement # 204 ayant pour objet d'autoriser à investir jusqu'à concurrence d'une somme de 8 500 000 \$ devant servir à couvrir les dépenses inhérentes à l'aménagement d'un stationnement incitatif avec mini terminus et voie réservée à Chicoutimi, secteur sud et d'approprier les deniers nécessaires à cette fin, au moyen d'un emprunt à long terme.

CONSIDÉRANT que le règlement # 204 a été soumis à la ville de Saguenay ainsi qu'au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Martin Harvey
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ABROGER le règlement # 203.

19-064 Approbation des comptes – Mars 2019

Il est proposé par M. Michel Tremblay
Appuyé par Mme Martine Lafond

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le caisse-déboursés du mois de mars 2019 soit, et il est par les présentes, approuvé et autorisation est donnée au directeur général de procéder au paiement de ces comptes.

19-065 États financiers – Janvier 2019

Il est proposé par Mme Martine Lafond
Appuyé par M. Jean-Marc Crevier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les états financiers du mois de janvier 2019 soient, et ils sont par les présentes, approuvés.

19-066 Rapports d'achalandage transport adapté – Décembre 2018

Le directeur général fait le point sur l'achalandage en transport adapté (TA). Bien que les rapports émis fassent mention d'une baisse d'achalandage, beaucoup de réserve sont soulevées par la direction en ce qui a trait à ces données. On constate plutôt une augmentation de la clientèle, car de nouvelles demandes sont reçues par le comité d'accessibilité. On peut présumer que l'implantation du nouveau logiciel de gestion informatique nécessite encore quelques ajustements avant de fournir des données fiables sur l'achalandage en TA.

19-067 Revue de presse et éléments promotionnels

La secrétaire générale invite les administrateurs à prendre connaissance des documents de presse concernant la STS et autres événements promotionnels parus récemment.

19-068 Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mardi 21 mars 2019 à 17 h 30 au bâtiment administratif du parc Rivière-du-Moulin.

19-069 Électrification des transports – Mandat Société de transport de l'Outaouais

CONSIDÉRANT QUE les Sociétés de transport en commun du Québec, soit la Société de transport de l'Outaouais, la Société de transport du Saguenay, la Société de transport de Trois-Rivières, la Société de transport de Lévis et la Société de transport de Sherbrooke, désirent se regrouper pour réaliser des études stratégiques concernant l'électrification des réseaux de transport collectif;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE MANDATER la Société de transport de l'Outaouais (STO), pour et au nom de la Société de transport de Saguenay, et à l'occasion d'un achat unifié qui aura lieu conjointement avec la STO et les autres Sociétés de transport participantes, le contrat pour des services professionnels regroupés pour la réalisation d'études stratégiques concernant l'électrification des réseaux de transport collectif, selon la soumission retenue lors de l'appel d'offres DS2019-001-03 pour un montant ne dépassant pas 50 000 \$ pour la Société de transport du Saguenay.

19-070 Activité un « Emploi en sol québécois »

Il est proposé par M. Jean-Marc Crevier
Appuyé par M. Martin Harvey

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Société de transport du Saguenay soit partenaire de l'activité « Un emploi en sol québécois » organisé par la Chambre de commerce et d'industries Saguenay-Le Fjord le 31 mai 2019, et qu'elle assure gratuitement le transport des participants durant toute la journée.

La parole est cédée au public.

Monsieur Dominic Gagnon suggère à la STS de mettre des incitatifs à la diplomation lors des processus d'embauche afin d'inciter les futurs employés, notamment les chauffeurs à obtenir leur diplôme d'études secondaires. Il demande également des précisions sur le coût de construction des stations UQAC et Cégep et souhaite connaître le pourcentage de subvention accordée pour ces projets.

Monsieur Jacques McBrearty félicite dans un premier temps la STS pour la tenue des CA en soirée. Il souligne un certain manque cette année comparativement aux années passées en ce qui a trait au déneigement en bordure des arrêts. Finalement, il questionne la STS quant à la possibilité de mettre en place des laissez-passer de fin de semaine ou hebdomadaire.

Monsieur Jean-Philippe Monfet souhaite avoir des précisions sur le projet de corridor d'écomobilité et demande à la STS vers quelle instance se tourner s'il souhaite soumettre un projet en mobilité durable.

Monsieur Patrice Fortin souligne que le changement d'heure à Jonquière concernant le départ de 18 h 15 s'arrime difficilement avec le reste du réseau pour les clients du secteur Kénogami. Il mentionne également que la fermeture tôt du terminus de Jonquière oblige les clients à attendre à l'extérieur, ce qui peut être très froid lors de certaines soirées d'hiver.

Monsieur Jean-Marc Crevier, conseiller et membre du CA, interroge le directeur général de la STS concernant l'absence de projets structurant dans le secteur de Jonquière comparativement à Chicoutimi.

Et la séance est levée à 18 h 47

Président

Secrétaire